

RAPPORT N° 94/3-15
au Conseil Municipal

OBJET

**EXPROPRIATION DE DIVERS TERRAINS
NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER
A L'ENTREE EST DE LA VILLE**

La Municipalité envisage depuis plusieurs années d'aménager l'ensemble du front de mer de Saint-Denis afin de réhausser l'image de la Ville, capitale de La Réunion et de l'outre-mer français.

Une étude a ainsi été réalisée en 1993 avec un traitement spécifique pour l'entrée est de la Ville, à hauteur de l'actuelle Ecole des Banians.

Ce quartier en pleine mutation (logements à la Rue Lory-les-Bas, bâtiment de Cadjee, etc...) nécessite une attention particulière de la Commune, laquelle possède -à un emplacement stratégique, entre l'actuelle et l'ex-RN 1- divers terrains (Ecole des Banians, Centre d'Hébergement) d'une superficie de 8 000 m².

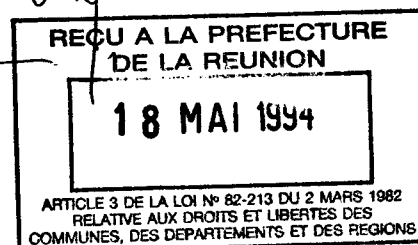
Toutefois, la configuration des lieux fait apparaître l'existence de trois parcelles à maîtriser impérativement pour la constitution d'un îlot propice à la mise en oeuvre du projet avancé, consistant en la réalisation d'ensembles immobiliers comportant des logements, commerces et bureaux.

La volonté de certains propriétaires concernés d'aménager le bâti existant laisse supposer qu'une acquisition amiable a peu de chance d'aboutir.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à recourir à la procédure d'expropriation pour les parcelles mentionnées en annexe et appartenant aux propriétaires y indiqués.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 94/3-15
du Conseil Municipal
en séance du samedi 7 mai 1994

OBJET

**EXPROPRIATION DE DIVERS TERRAINS
NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER
A L'ENTREE EST DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/3-15 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Environnement, Urbanisme et Finances ;

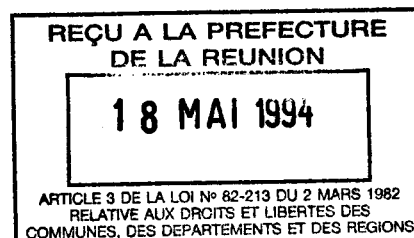
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(2 oppositions -dont 1 vote par procuration-)**

Autorise le Maire à lancer la procédure d'expropriation à l'encontre des propriétaires mentionnés en annexe dont les immeubles sont concernés par le projet d'aménagement du front de mer à l'entrée est de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 MAI 1994

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



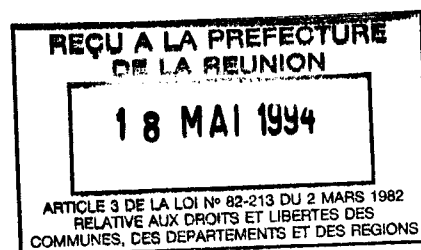
ANNEXE A LA DELIBERATION N° 94/3-15
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE DU SAMEDI 7 MAI 1994

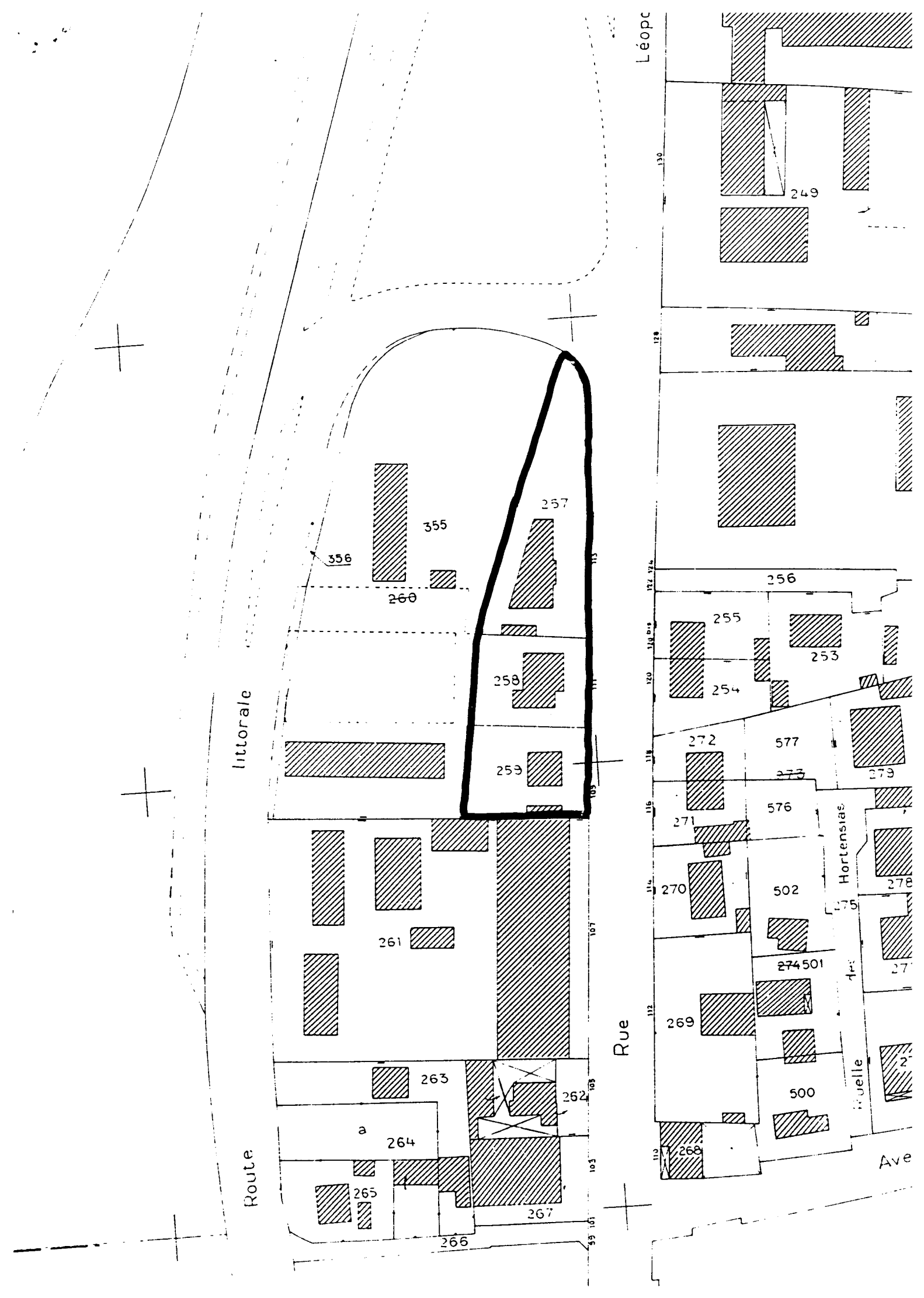
Expropriation de divers terrains
nécessaires à l'aménagement du front de mer
à l'entrée est de la Ville

Références cadastrales	Superficies	Propriétaires
BE 257	992 m ²	Succession Valère CAFARELLY
BE 258	530 m ²	Adrien MINIEN POULLE
BE 259	555 m ²	Gaston PIGNOLET DE FRESNES

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 7 mai 1994
et annexé à la Délibération n° 94/3-15

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND





Léopold

Littorale

Route

Rue

Hortensias

Truelle

Ave

356

355

257

260

258

259

261

263

a

264

265

266

267

262

130

128

127

126

120

118

116

114

112

110

115

111

109

107

105

103

101

256

255

253

254

272

577

279

271

576

278

270

502

275

274

501

271

269

500

270

268

500

270

249